



**PREFECTURE  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°78-2021-203

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **DDT / Service de l'éducation et de la sécurité routière**

78-2021-09-24-00002 - Arrêté portant fermeture et modification de la circulation sur l'autoroute A12, dans les deux sens, entre le PR 5.200 et le PR 6.600, dans le cadre des travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury hors agglomération à Bois d'Arcy d'octobre 2021 au mars 2022 (3 pages)

Page 3

## **Préfecture des Yvelines / Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial**

78-2021-09-24-00004 - Arrêté portant subdélégation aux fins de certification des services faits (DDSP) (2 pages)

Page 7

## **Préfecture des Yvelines / Direction des migrations**

78-2021-09-24-00003 - Arrêté composition de la Commission du Titre de séjour (1 page)

Page 10

## **Préfecture des Yvelines / DRCT**

78-2021-09-23-00005 - Arrêté portant modification partielle de la composition de la CCE de l'aérodrome de St-Cyr- l'Ecole (2 pages)

Page 12

78-2021-09-24-00005 - Election municipale partielle de Trappes - liste des candidats pour le 1er tour de scrutin (5 pages)

Page 15

DDT

78-2021-09-24-00002

Arrêté portant fermeture et modification de la circulation sur l autoroute A12, dans les deux sens, entre le PR 5.200 et le PR 6.600, dans le cadre des travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury hors agglomération à Bois d Arcy d'octobre 2021 au mars 2022



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**  
Service de l'Éducation et de la Sécurité Routières  
Bureau de la sécurité routière

### **Arrêté**

**portant fermeture et modification de la circulation sur l'autoroute A12, dans les deux sens, entre le PR 5.200 et le PR 6.600, dans le cadre des travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury hors agglomération à Bois d'Arcy**

**Le préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Vu** la loi n°82 231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la Voirie Routière ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.241-1 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté n° 78-2018-10-10-002 du 10 octobre 2018 de Monsieur Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines portant délégation de signature à Madame Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté n° 78-2021-03-12-004 du 12 mars 2021 de Madame DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, portant subdélégation de signature au sein de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines

**Vu** la note du 8 décembre 2020 de Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours « Hors Chantier » de l'année 2021 et du mois de janvier 2022 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Ouest d'Île-de-France en date du 16 septembre 2021 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le directeur de la direction interdépartementale des routes d'Île-de-France en date du 22 septembre 2021 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'Autoroute A12, ainsi que du personnel chargé des travaux, pendant les travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury ;

**Sur proposition** de Madame la directrice départementale des territoires des Yvelines ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A l'occasion des travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury, des voies de l'autoroute A12a sens Paris-Provence vers Trappes/Rambouillet et de l'autoroute A12 dans le sens Province/Paris pourront être fermées à la circulation selon les modalités définies ci-dessous :

- fermeture de l'autoroute A12a dans le sens Paris/Province direction Trappes/Rambouillet entre les PR 5.250 et 6.600 de 22h00 à 5h30 durant les nuits
  - du 04 octobre 2021 au 06 octobre 2021 ;
  - du 14 octobre 2021 au 15 octobre 2021 ;
- neutralisation de la voie rapide de circulation de l'autoroute A12 dans le sens Province/Paris entre les PR 5.250 et 6.600 de 22h00 à 5h30 durant les nuits :
  - du 27 septembre 2021 au 28 septembre 2021 ;
  - du 06 octobre 2021 au 08 octobre 2021 ;
- neutralisation de la voie lente de circulation de l'autoroute A12 dans le sens Province/Paris entre le PR 5.200 et le PR 5.750 du 15 octobre 2021 au 25 mars 2022 de jour, comme de nuit, y compris les weekends ;
- neutralisation de la voie lente de circulation de l'autoroute A12b dans le sens Paris/Province direction Evry/Lyon/Dreux/Saint-Quentin-en-Yvelines entre les PR 5.250 et 6.600 du 12 octobre 2021 au 25 février 2022 de jour, comme de nuit, y compris les weekends ;
- Sur les voies laissées libres, la limitation de la vitesse sera réduite à 70km/h.

**ARTICLE 2 :** Lors des fermetures de l'autoroute A12a, une déviation est mise en place dans les conditions suivantes :

Les usagers en provenance de l'A12 sens Paris-Provence et voulant se rendre à Trappes/Rambouillet empruntent la déviation suivante :

- suivent l'A12b sens Paris-Provence direction Evry/Lyon/Dreux/Saint-Quentin-en-Yvelines,
- rejoignent l'A12 direction Trappes/Rambouillet en direction de Rambouillet, Trappes, Maurepas, Coignières, sens province et retrouvent leur itinéraire.

**ARTICLE 3 :** La mise en place, l'entretien, la maintenance et le repli de la signalisation routière nécessaire à la neutralisation des voies définies ci-dessus sont effectués par le Département de l'Ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels de la DIRIF, ou toute autre entreprise désignée par celle-ci.

La signalisation mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

2/3

Portant modification de la circulation sur l'autoroute A12 dans le sens Paris-Provence dans le cadre des travaux de modernisation du tunnel de Fontenay-le-Fleury

La signalisation doit être adaptée aux caractéristiques du chantier et de la route. De plus, elle doit être retirée ou occultée dès que le danger lié au chantier a disparu.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Madame la directrice départementale des territoires des Yvelines, Monsieur le directeur des Routes d'Île-de-France, Monsieur le Commandant de la CRSA-OIDF, Monsieur le Maire de Saint-Cyr-l'École, Monsieur le maire de Fontenay-le-Fleury ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux et dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Une copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours des Yvelines, Monsieur le Directeur du SAMU des Yvelines.

Versailles, le : **24 SEP. 2021**

Pour le préfet des Yvelines  
Pour la directrice départementale  
des territoires des Yvelines  
et par subdélégation,  
Bruno Santos



Chef du Bureau de la sécurité routière  
Adjoint à la cheffe du  
Service éducation et sécurité routières  
des Territoires des Yvelines

Préfecture des Yvelines

78-2021-09-24-00004

Arrêté portant subdélégation aux fins de  
certification des services faits (DDSP)

*Direction centrale de la sécurité publiques*

*Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines*

**Arrêté**  
**portant subdélégation de signature**  
**aux fins de certification des services faits dans l'application financière Chorus Formulaires**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** la loi organique n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008, relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 4 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines, publié au journal officiel du 5 avril ,
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 21 juillet 2021, portant nomination à compter du 2 août 2021, de Monsieur Julien DEFER, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, publié au Journal Officiel n°0174 du 29 juillet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2021-09-17-00002 du 17 septembre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Julien DEFER, contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire délégué du budget du ministre de l'intérieur ;
- VU** la circulaire n° 243 du 15 novembre 1991 du ministère de l'intérieur, relative à la gestion déconcentrée des services de police ;
- VU** la circulaire n° 93000212C du 9 septembre 1993 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, relative au rôle du directeur départemental de la sécurité publique ;
- VU** la circulaire n° 93000262C du 10 décembre 1993 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, relative à la gestion déconcentrée des services de police ;
- VU** la note du 7 juin 2021 de Monsieur le directeur des finances, de la commande publique et de la performance relative aux délégations de signature et certification du service fait par les services prescripteurs du SGAMI Ile-de-France ;

105, rue des Prés aux Bois  
78 220 VIROFLAY  
Standard : 01 -39-07-17-00

## ARRETE

**Article 1** : Subdélégation est donnée indifféremment à Monsieur Gilles MOUSSIEGT, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines, ou Monsieur Thomas PARMENTIER, conseiller spécial d'administration, chef du service de gestion opérationnelle ou madame Françoise GIRAUD, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du service de gestion opérationnelle, à l'effet, d'une part, de signer les transmissions courantes et, d'autre part, d'exercer les compétences d'ordonnateur secondaire, délégué pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le programme suivant :

### Ministère de l'intérieur :

#### **Programme 176 « Police Nationale »**

Pour les actions :

- 01 - Ordre public et protection de la souveraineté (titres 3 et 5)
- 02 - Sécurité et paix publiques (titres 3 et 5)
- 03 – Sécurité routière
- 04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux
- 05 – Missions de police judiciaire
- 06 – Commandement, ressources humaines et logistiques
- 98 – Crédits délégués – sécurité publique

Cette délégation porte d'une part sur l'engagement juridique, la liquidation et le mandatement des dépenses et d'autre part sur l'émission des titres de perception correspondants aux créances qu'elle a mission de constater et de liquider.

### **Article 2 :**

Délégation est donnée dans l'application informatique financière de l'État, CHORUS FORMULAIRES, aux fins de certification du service fait, par les agents affectés au bureau des finances du service de gestion opérationnelle de la DDSP 78, ci-après désignés :

Christine GARNIER, cheffe du bureau des finances

Ashley MANLAND, gestionnaire budgétaire

Michael JOLY, gestionnaire budgétaire

Falière LATONNE, gestionnaire budgétaire,

**Article 3** : le directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Viroflay, le 23/09/2021

Le directeur départemental de la sécurité publique  
des Yvelines,

Julien DEFER



Préfecture des Yvelines

78-2021-09-24-00003

Arrêté composition de la Commission du Titre  
de séjour

Référence : n°

**LE PREFET DES YVELINES**  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le courrier du 04 septembre 2020 du Président de l'Union des maires des Yvelines désignant les élus siégeant à la commission du titre de séjour ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture :

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La Commission du Titre de Séjour est ainsi composée :

- Monsieur Olivier LEBRUN, maire de Viroflay, Président de la présente commission ;
- Monsieur Gilles MOUSSIEGT, Directeur adjoint de la sécurité publique des Yvelines en qualité de titulaire ou Monsieur Bernard LE HIR, Chef de service de la circonscription de sécurité publique de Versailles en qualité de suppléant
- Madame Ingrid NORMAND, Directrice territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration en qualité de titulaire ou Madame Aude SAVOURE, Directrice adjointe de l'Office français de l'immigration et de l'intégration en qualité de suppléante

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le **24 SEP. 2021**

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

**Etienne DESPLANQUES**

Tél : 01.39.49.78.00 - ✉ : [pref-etrangers-contentieux-sejour@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-etrangers-contentieux-sejour@yvelines.gouv.fr)

Adresse : 1 avenue de l'Europe - 78000 Versailles

Retrouvez nos horaires et jours d'accueil du public sur le site : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

Préfecture des Yvelines

78-2021-09-23-00005

Arrêté portant modification partielle de la  
composition de la CCE de l'aérodrome de  
St-Cyr- l'Ecole

**Arrêté n°**

**portant modification partielle de la composition  
de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)  
de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R133-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°92-042 du 30 janvier 1992 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome (CCE) de SAINT-CYR-L'ECOLE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 portant renouvellement de de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78- 2020-01-15-001 du 15 janvier 2020 portant modification de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-28-022 du 28 septembre 2020 portant modification partielle de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Etienne DESPLANQUES, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** le document transmis par Aéroport de Paris mentionnant les noms des nouveaux représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE qu'il convient de désigner ;

**Vu** le courrier du 30 août 2021 du directeur de l'Aéroport de Paris et des aérodromes d'Aviation Générale, gestionnaire de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE, sollicitant la mise à jour de ses représentants ;

**Considérant** que ces demandes justifient la modification de la liste des représentants pré-cités au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ECOLE ;

**Sur proposition** de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

## ARRETE

**Article 1** Les paragraphes 1.1 et 1.3 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 sont modifiés comme suit :

### Collège 1 - Représentants des professions aéronautiques

#### 1.1 Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Patrick BOYER	M. Luis MENDES

#### 1.3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroport de Paris

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sébastien COUTURIER	M. Olivier DELATTE
M. Christophe BOLON	Mme Annelis JENSEN

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 modifié, restent inchangées.

**Article 3 :** Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessible sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 23 SEP 2021

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES

Préfecture des Yvelines

78-2021-09-24-00005

Election municipale partielle de Trappes - liste  
des candidats pour le 1er tour de scrutin



# PRÉFET DES YVELINES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation  
et des collectivités territoriales  
Bureau des élections

Arrêté n° 78-2021-09-.....  
Élection municipale et communautaire partielle intégrale  
de la commune de Trappes des dimanches 10 et 17 octobre 2021  
Liste des candidats pour le premier tour de scrutin

Le préfet des Yvelines  
Officier de la légion d'honneur

**Vu** le code électoral ;

**Vu** l'arrêté n° 78-2021-08-24-0003 portant convocation des électeurs de la commune de Trappes à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale les dimanches 10 et 17 octobre 2021 ;

**Vu** les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

**Vu** les résultats du tirage au sort réalisé le 24 septembre 2021 ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats au premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle de Trappes des 10 et 17 octobre 2021 est arrêtée, dans l'ordre fixé par tirage au sort, conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le président de la délégation spéciale de Trappes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché sur les emplacements d'affichage administratif de la commune de Trappes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Versailles, le **24 SEP. 2021**

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES

Premier tour de scrutin  
Candidatures enregistrées

**1** Liste : LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS

N°	Candidats	Candidats au conseil communautaire
1	M. Patrick PLANQUE	<i>oui</i>
2	Mme Marianne NAKA	<i>oui</i>
3	M. Didier MARTINEAU	<i>oui</i>
4	Mme M'mah CAMARA	<i>oui</i>
5	M. Olivier HÉROUIN	<i>oui</i>
6	Mme Marie Antoinette MARIGNAN	<i>oui</i>
7	M. Abdellatif EL AOUI	<i>oui</i>
8	Mme Marie-Françoise TALAYA	<i>oui</i>
9	M. Albert DE CECCO	<i>oui</i>
10	Mme Noémie MAKUNZA NSONSA	<i>oui</i>
11	M. Aboubakar SIBY	<i>oui</i>
12	Mme Maëva MOREAU	<i>oui</i>
13	M. Roland BOTHUA	<i>oui</i>
14	Mme Céline MARTINEAU	
15	M. Abdoulmadjid ABDOUL	
16	Mme Odette LEVERT	
17	M. Ahmed TAMERNI	
18	Mme Patricia INACK NJOKI	
19	M. Saïd DERBAK	
20	Mme Sylvie ADDA	
21	M. Dominique GROSBOIS	
22	Mme Ursula BLONDO	
23	M. Mamadou N'DIAYE	
24	Mme Sylvie CHEVALLIER	
25	M. Franck MILLER	
26	Mme Fatima BOULERHCHA	
27	M. Charles GUEDE	
28	Mme Nathalie HÉROUIN	
29	M. Samir EL MARINI	
30	Mme Stacy THOMAS	
31	M. Alain GENTIL	
32	Mme Fatiha FAKIR	
33	M. Régis GUILLEMOT	
34	Mme Marie-Christine LUISSINT	
35	M. Eduardo PEREIRA	
36	Mme Aïcha DABO	
37	M. Pierre JEANNE	
38	Mme Saïda DERRADJI	
39	M. Johann SIGAUD	

Premier tour de scrutin  
Candidatures enregistrées

**2** Liste : UNION RÉPUBLICAINE POUR TRAPPES

N°	Candidats	Candidats au conseil communautaire
1	M. Othman NASROU	<i>oui</i>
2	Mme Josette GOMILA	<i>oui</i>
3	M. Mustapha LARBAOUI	<i>oui</i>
4	Mme Anne CLERTÉ-DURAND	
5	M. Guy MALANDAIN	
6	Mme Maria NOËL	<i>oui</i>
7	M. Benoît CORDIN	<i>oui</i>
8	Mme Brigitte RAWLINSON	<i>oui</i>
9	M. Patrick LEBOUCCQ	
10	Mme Myriame AOURIR	
11	M. Mohamed KAMLI	<i>oui</i>
12	Mme Annie LE HIR	
13	M. Abdelaziz CHNEGUIR	
14	Mme Sylvie RIDER	
15	M. Théodore O'Neil TATHYS	
16	Mme Marie-Madeleine HAMEL	<i>oui</i>
17	M. Abderezak GUESSOUM	
18	Mme Fayelou DIOP	
19	M. Cheikh AGNE	<i>oui</i>
20	Mme Princillia BINTSITA	<i>oui</i>
21	M. Luc DAUVERGNE	<i>oui</i>
22	Mme Safâa BEKKOUCHE	<i>oui</i>
23	M. Mohamed MANSOURI	<i>oui</i>
24	Mme Annie LECAILLON	
25	M. Abdoul THIAM	
26	Mme Nacira DELLAL	
27	M. Victor ASSA	
28	Mme Sylvie THOMAS	
29	M. Bouna SAMBOU	
30	Mme Florence ABIVEN	
31	M. Christophe HANOTIAUX	
32	Mme Géraldine LEMARDELEY	
33	M. Samuel BERTHOLLIER	
34	Mme Nicole BARRÉ	
35	M. Davy ININGOUE	
36	Mme Gaëlle GOKULAKRISHNAN	
37	M. Abdy BENZZINE	
38	Mme Ramata SALL	
39	M. Stéphane JOUBERT	
40	Mme Nadine BAUDRY	
41	M. Stéphane DUMOUCHEY	

Premier tour de scrutin  
Candidatures enregistrées

**3 Liste** : La Gauche Unie, pour que Trappes Respire

N°	Candidats	Candidats au conseil communautaire
1	M. Ali RABEH	<i>oui</i>
2	Mme Sandrine GRANDGAMBE	<i>oui</i>
3	M. Gérard GIRARDON	<i>oui</i>
4	Mme Aminata Djenaba DIALLO	
5	M. Marc LE FOLGOC	
6	Mme Alienor EBLING	
7	M. Ayoub EL AMRANI	
8	Mme Noura DALI	<i>oui</i>
9	M. Aurélien PERROT	
10	Mme Sira DIARRA	
11	M. Frédéric REBOUL	<i>oui</i>
12	Mme Catherine CHABAY	<i>oui</i>
13	M. Pierre BASDEVANT	<i>oui</i>
14	Mme Dalale BELHOUT	
15	M. Housseem DHAOUADI	
16	Mme Hélène DENIAU	<i>oui</i>
17	M. Ahmed KABA	
18	Mme Jarina SAMAD	
19	M. Jamal HRAÏBA	<i>oui</i>
20	Mme Suzy LEMOINE	<i>oui</i>
21	M. Djamel ARICHI	<i>oui</i>
22	Mme Florence BARONE	<i>oui</i>
23	M. Matthieu BOLZINGER	<i>oui</i>
24	Mme Murielle BERNARD	
25	M. Abdelhay FARQANE	
26	Mme Colette PARENT	
27	M. Sarith SA	
28	Mme Anne-Andrée BEAUGENDRE	
29	M. Jacques DELILLE	
30	Mme Cristina MORAIS (portugaise)	
31	M. Saïd DSOULI	
32	Mme Suong Sophal MEN	
33	M. Fouzi BENTALEB	
34	Mme Mimouna SARAMBOUNOU	
35	M. Maxime VELAY	
36	Mme Francine MACÉ	
37	M. Jean-Luc CITERNE	
38	Mme Stella LIECHTI	
39	M. Sébastien BONNET	
40	Mme Sabrina PONS	
41	M. Henri POUILLOT	

Premier tour de scrutin  
Candidatures enregistrées

**4 Liste** : Trappes à gauche

**N° Candidats**

**Candidats au  
conseil communautaire**

1	M. Luc MISEREY	<i>oui</i>
2	Mme Véronique BRUNATI	<i>oui</i>
3	M. Robert NAGARETTINAME	<i>oui</i>
4	Mme Marie GLEIZES	<i>oui</i>
5	M. Julien CHESNEAU	<i>oui</i>
6	Mme Anastasie GUEDE	<i>oui</i>
7	M. Ronsard NAGARETTINAME	<i>oui</i>
8	Mme Fatoumata BARADJI	<i>oui</i>
9	M. Frédéric BAILLY	<i>oui</i>
10	Mme Emilie GONTHIER	<i>oui</i>
11	M. Nicolas MANDJINY	<i>oui</i>
12	Mme Sandra LE NOAN	<i>oui</i>
13	M. Karim SEDDAR	<i>oui</i>
14	Mme Maryse QUENTIN	
15	M. Claude MADOU	
16	Mme Catherine LAUBAREDE	
17	M. Raymond PRADEL	
18	Mme Irène BRUNATI	
19	M. Patrick DUBRAIL	
20	Mme Nansa CISSE	
21	M. Lhacene EL MIR	
22	Mme Alemitu DESSALEGN	
23	M. Anbajagane TIROU	
24	Mme Aminata TRAORE	
25	M. Bruno TOUCHARD	
26	Mme Martine CARREZ	
27	M. Joël BINIGUER	
28	Mme Jocelyne PRADEL	
29	M. Marius MATTY	
30	Mme Linda AGATHINA	
31	M. Guillaume GUIRAO	
32	Mme Annie BELLANGER-AGUAS	
33	M. Michel LE GUILLOU	
34	Mme Françoise PELLETIER	
35	M. Daouda KANOUTE	
36	Mme Ghislaine HIPPOLYTE	
37	M. Daniel VALLET	
38	Mme Oumou KANOUTE	
39	M. Pierre DUJARDIN	